

[ORANGE] Bridge : Négociations en cours

La négociation sur les mesures d'accompagnement des salariés concernés par le déménagement vers le site de Bridge a débuté le 9 novembre 2020.

Dans le cadre de cette négociation, les Organisations Syndicales ont souhaité avoir une démarche commune.

Après 5 séances, nous souhaitons vous faire un retour sur les demandes faites par l'ensemble des Organisations Syndicales.

Dans son projet d'accord, Orange qui est à l'initiative de ce déménagement, nous proposait le strict minimum.



Bridge : Négociations en cours

La négociation sur les mesures d'accompagnement des salariés concernés par le déménagement vers le site de Bridge a débuté le 9 novembre 2020.

Dans le cadre de cette négociation, les Organisations Syndicales ont souhaité avoir une démarche commune.

Après 5 séances, nous souhaitons vous faire un retour sur les demandes faites par l'ensemble des Organisations Syndicales.

Dans son projet d'accord, Orange qui est à l'initiative de ce déménagement, nous proposait le strict minimum.

Dans ce contexte, les Organisations Syndicales ont été force de propositions et ont demandé :

- La prise en compte de l'ensemble des salariés concernés par les déménagements vers le site de Bridge ainsi que tous les salariés amenés à déménager sur des sites à proximité (dans toute la durée de l'accord).
- L'attribution d'une position de travail fixe à tout salarié porteur de handicap, qui le souhaite.
- La communication auprès de tous les salariés désignés de l'entreprise (par mail ou lettre papier...).
- Des mesures financières liées à l'aggravation de temps de trajet aller et retour sur la base d'un décalage des salaires, appliquées dès la première séance d'aggravation.
- Une prime pour toutes et tous en raison de l'abandon au travail environnemental et nouvelles conditions de travail et au vu des difficultés d'accès au site quel que soit le mode de transport.
- Une aide (financière et JSA, exceptionnelles) pour la recherche d'un nouveau logement pour les salariés qui seraient le chef de sa dépendance du site de Bridge.
- Un remboursement du Pass Navigo à 100 % en cas de changement de mode de transport ou fin des transports en commun (dans le cadre de l'accord).
- Une compensation du coût supplémentaire ou du nouveau coût des frais de garde (enfants et animaux), pour les salariés concernés par un allongement des temps de trajet, pendant la durée de l'accord.
- L'application des mesures liées à l'Accord Mobilité (aide à l'acquisition de véhicules propres, primes kilométriques...).
- Une prime mensuelle pour tout salarié possédant une offre de covoiturage avec son véhicule personnel.
- Un aménagement et une souplesse des horaires pendant la période de 6 mois après l'arrivée de chaque salarié.
- La facilitation à l'accès au télétravail à distance en cas de rupture de tous les modes alternatifs (autres sites Orange que Bridge) pour l'ensemble des salariés qui le souhaitent.
- Une durée de cet accord portée à trois ans.
- Une commission de suivi après le déménagement qui se réunira avant que de besoins pour traiter des situations particulières.

Les Organisations Syndicales sont pleinement investies pour faire aboutir ces revendications. Nous reviendrons vers vous prochainement pour vous informer de nos avancées et des autres demandes par la direction.

Documents

[Bridge : Négociations en cours](#)